



COMMENT ACCOMPAGNER
LES TRAVAILLEUSES DU SEXE
EXPOSÉES À DES VIOLENCES? >>

PORTFOLIO #4 : LA PRISE EN CHARGE HOLISTIQUE

GUIDE PRATIQUE ÉLABORÉ SUR LA BASE DE LA CAPITALISATION ET DE LA MODÉLISATION DE L'EXPÉRIENCE DU PROGRAMME LOTUS BUS, DU PROGRAMME JASMINE ET DE LA MOBILISATION DES ROSES D'ACIER

SOMMAIRE DU PORTFOLIO #4 : LA PRISE EN CHARGE (PEC)

La liste des acronymes figure au début du Manuel de Projet

FICHE 1 PEC : SE DOTER DES BONS OUTILS DE SUIVI ET DES PROTOCOLES POUR ENCADRER ET GARANTIR LA QUALITÉ DE CHACUN DES ASPECTS DE LA PEC		FICHE 5 PEC: FACILITER ET/OU ASSURER LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES VIOLENCES	18
<u>Garantir la qualité des pratiques grâce à des outils et protocoles de prise en charge adaptés</u>	4	<u>Assurer un continuum entre activités psychosociales et prise en charge psychologique</u>	19
<u>Se doter d'outils de suivi pour permettre la coordination de la prise en charge</u>	5	<u>Un lieu d'accueil protecteur et non stigmatisant</u>	19
FICHE 2 PEC : FACILITER ET/OU ASSURER LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE DES VIOLENCES		FICHE 6 PEC : FACILITER ET/OU ASSURER LA PRISE EN CHARGE JURIDIQUE DES VIOLENCES	21
<u>Adapter la réponse à la nature de la violence subie</u>	6	<u>Inscrire la prise en charge juridique des violences dans un temps long et évaluer le bénéfice-risque</u>	22
1° En cas d'agression non sexuelle	7		
2° En cas d'agression sexuelle	7	<u>Mobiliser des champs d'expertises pointues et assurer une coordination solide</u>	22
<u>Le premier accueil de la parole de la personne ayant été exposée à des violences, un moment essentiel dans la PEC</u>	7	<u>Préparer les personnes à la complexité du parcours notamment en cas de plainte</u>	22
FICHE 3 PEC : PERMETTRE ET RENFORCER LA PEC COMMUNAUTAIRE	10		
<u>La confiance comme socle d'une collaboration</u>	11		
<u>Les formations et le soutien adaptés</u>	11		
<u>L'accompagnement d'une association communautaire</u>	11		
FICHE 4 PEC : FACILITER ET/OU ASSURER LA PRISE EN CHARGE SOCIALE DES VIOLENCES	14		
<u>Les aides financières : un incontournable dans la PEC sociale, l'exemple des Roses d'Acier</u>	15		
<u>L'hébergement</u>	15		
<u>Les activités psychosociales</u>	16		

FICHE 1 PEC : SE DOTER DES BONS OUTILS DE SUIVI ET DES PROTOCOLES POUR ENCADRER ET GARANTIR LA QUALITÉ DE CHACUN DES ASPECTS DE LA PEC

GARANTIR LA QUALITÉ DES PRATIQUES GRÂCE À DES OUTILS ET PROTOCOLES DE PRISE EN CHARGE ADAPTÉS

Lorsqu'on accompagne des TDS exposées à des violences, il est indispensable de développer un fonctionnement collectif autour de la prise en charge. Pour cela il faut s'être doté d'outils et de protocoles adaptés. Ces outils vont permettre à la fois de **garantir l'harmonie et la qualité des pratiques**. Ils vont également permettre d'améliorer la coordination et la communication entre les membres des équipes et les différents acteurs de la prise en charge.

Ce type d'outil permet d'avoir à la fois une vision globale des PEC réalisées et en cours, mais également de pouvoir faire sortir tous les suivis par catégories ou encore individuels pour faire un point sur les dossiers en temps réel.

De plus, **des outils permettant une bonne communication en interne et coordination en équipe sont indispensables** :

- ➔ mémos des sujets à rappeler aux femmes,
- ➔ guides de bonnes pratiques,
- ➔ rapports types d'accompagnement,
- ➔ chaîne de communication claire et de partage d'information pour limiter ainsi les situations où la TDS devra répéter son histoire et les faits de violence.

Le programme Lotus Bus a par exemple développé un modèle de rapport d'accompagnement rappelant notamment les enjeux du rendez-vous auquel la TDS a été accompagnée et la suite de ce rendez-vous, mais permettant aussi de recueillir des témoignages sur les pratiques des professionnel.les, en particulier s'il y a des obstacles aux soins et aux droits, des violations des droits ou des violences qui se produisent au cours de ce rendez-vous.



Pour chaque outil et protocole, il est essentiel de déterminer au préalable à qui il s'adresse (équipes salariées encadrantes, équipes terrain, bénévoles, etc.), et d'adapter les éléments à y faire figurer (dont les éléments de détails), en fonction du public qu'il cible et de son usage. Par exemple l'affiche ci-contre, qui porte

sur le protocole de prise en charge des victimes de violence, a été développée par le programme Jasmine. Elle a été conçue à destination des équipes bénévoles, afin qu'elles puissent bénéficier d'un aperçu rapide du protocole de prise en charge des personnes ayant été exposées à des violences. Elle permet de délivrer de manière efficace les bonnes informations afin de développer de bonnes pratiques.

SE DOTER D'OUTILS DE SUIVI POUR PERMETTRE LA COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE

Par ailleurs, **des outils de suivi en interne facilitant la coordination dans la prise en charge** des TDS peuvent aider à suivre les avancées et faciliter le travail des équipes. Par exemple, **des outils informatiques** peuvent permettre de suivre différents éléments de la prise en charge globale des TDS ayant été exposées aux violences en collectant les informations suivantes :

- ➔ code (pour anonymiser la prise en charge et éviter de mettre les noms des personnes, il est possible de leur donner un code),
- ➔ nature du suivi et codes couleurs en fonction de son avancée,
- ➔ date et type de rendez-vous, suite à donner,
- ➔ délais et alertes générant des rappels,
- ➔ personne de l'équipe en charge de la coordination/suivi,
- ➔ observations, etc.

« Le parcours (de prise en charge globale) des violences doit être pensé comme une rampe d'accès plus facile et de préparation à la violence des procédures (à venir). Ça va être violent avec la police, avec les UMJ et ça va être violent à tous les niveaux, parfois de manière directe et indirecte. Le programme peut être un sas préparatoire et d'accueil à la suite d'une agression. Ce serait comme une unité de prise en charge pour la sécuriser au mieux. C'est un fonctionnement collectif, ça ne peut pas se faire seul mais en équipe. Ce ne peut pas se faire seul au niveau de l'organisation, et ça ne peut pas se faire seule non plus en tant qu'organisation par rapport aux autres structures/institutions existantes mais en lien avec elles. Sinon il ne faut pas lancer un programme de prévention/PEC (accompagnement) des TDS ayant été exposées aux violences. »

Intervenant.e du programme Jasmine

FICHE 2 PEC : FACILITER ET/OU ASSURER LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE DES VIOLENCES

ADAPTER LA RÉPONSE À LA NATURE DE LA VIOLENCE SUBIE

En premier lieu, il faut distinguer s'il y a une **urgence en matière de soins** pour la personne et adapter l'accompagnement en fonction.

1° En cas d'agression non sexuelle

S'il s'agit d'une agression non sexuelle (impliquant des séquelles physiques et psychologiques), la personne peut être accompagnée aux urgences de l'hôpital pour y recevoir des soins et effectuer la constatation des

MODELE DE CERTIFICAT MEDICAL INITIAL EN CAS DE VIOLENCES SUR PERSONNE MAJEURE

Sur demande de la personne et remis en main propre
Un double doit être conservé par le médecin

Je certifie avoir examiné le (date, en toutes lettres) : _____ à _____ (Lieu : cabinet, service hospitalier, domicile, autre) _____
Une personne qui me dit s'appeler Madame ou Monsieur (nom - prénom) : _____
Date de naissance (en toutes lettres) : _____

FATS OU COMMÉMORATIFS :
La personne déclare avoir été victime le (date), à (heure) _____ (lieu), de _____

DOLEANCES EXPRIMÉES PAR LA PERSONNE :
Elle dit se plaindre de - _____

ÉTAT ANTERIEUR (symptômes antérieurs susceptibles d'être en relation avec les faits exposés) : _____

EXAMEN CLINIQUE (description précise des lésions, siège et caractéristiques sans préjuger de l'origine)
- sur le plan physique : _____
- sur le plan psychique : _____
- état gravidique et âge de la grossesse (le cas échéant) : _____
(Annexe photographique éventuellement prise par le médecin, cobles, signes et témoignages du voisin)

INCAPACITÉ TOTALE DE TRAVAIL
L'évaluation de l'ITT est facultative. L'ITT pour les lésions physiques et pour le retentissement psychologique est établie sur la base des signes cliniques des lésions physiques et du retentissement psychologique décrits dans les rubriques ci-dessus.
L'incapacité ne concerne pas le travail ou sens habituel du mot, mais la durée de la gêne notée dans les activités quotidiennes et sociales de la victime notamment : manger, dormir, se lever, s'habiller, sortir pour faire ses courses, se déplacer, pour pour un enfant. À titre d'exemple : la perte des capacités habituelles de déplacement, des capacités habituelles de communication, la manipulation des objets, utilisation des fonctions supérieures, la dépendance à un appareil ou à une assistance humaine. La période pendant laquelle une personne est totalement gênée pour se livrer à certaines des activités précitées est une période d'incapacité.
La durée d'incapacité totale de travail est de ... (en toutes lettres) , sous réserve de complications _____

Cet examen a nécessité la présence d'une personne faisant office d'interprète. Madame, Monsieur (nom, prénom, adresse) : _____
- Certificat établi à la demande de l'intéressé (ou intéressée) et remis en main propre pour servir et faire valoir ce que de droit -
DATE (du jour de la rédaction, en toutes lettres), SIGNATURE ET TAMPON DU MEDECIN

violences par un.e médecin. Il est important à la suite de cet examen de bien demander un **certificat médical**. Il convient de rappeler aux professionnel.les de santé qui

seraient réticent. es à établir un certificat médical, le cadre législatif le cas échéant (se reporter donc aux législations

nationales), et de leur rappeler qu'il est important de se concentrer sur une description la plus détaillée possible des constatations physiques et psychologiques. Un modèle peut être proposé¹.

2° En cas d'agression sexuelle

S'il y a un risque de grossesse et/ou d'infection au VIH/IST, on oriente la personne vers des services d'urgences le plus rapidement possible après l'agression pour obtenir les soins et traitement appropriés.

POINT DE VIGILANCE : DELAI de 48h pour bénéficier d'un traitement post-exposition au VIH en France (72 h dans d'autres contextes) et le délai peut aller jusqu'à 5 jours pour la contraception d'urgence (120 h), mais le plus tôt, le mieux!

Lors de cette consultation, des prélèvements peuvent également être réalisés pour être conservés comme preuves en cas de dépôt de plainte mais ne sont pas systématiques. Des rendez-vous de suivi et de bilans pourront également avoir lieu dans les mois qui suivent par rapport au risque d'infection au VIH/IST.

LE PREMIER ACCUEIL DE LA PAROLE DE LA PERSONNE AYANT ÉTÉ EXPOSÉE À DES VIOLENCES, UN MOMENT ESSENTIEL DANS LA PEC

Le premier accueil du récit de violence va tout d'abord permettre :

- ➔ d'instaurer un climat de confiance et de réassurance;
- ➔ d'identifier des signaux par rapport aux violences (identification des signes de violences) et d'évaluer le niveau de la demande de la personne;
- ➔ d'aider la personne en répondant à ses demandes les plus urgentes.

Ce premier récit est essentiel et peut s'effectuer soit sur les tournées, soit lors d'une permanence, soit même parfois par téléphone, sur la ligne d'urgence communautaire par exemple. Ce premier échange est important notamment juste après une agression pour **évaluer avec la personne les ressources dont elle dispose** : argent, copines, capacités à se déplacer/se repérer, niveau d'autonomie, etc.

Il faut néanmoins privilégier autant que possible l'accueil en physique de la personne afin de garantir un cadre sûr, adapté et confidentiel qui sera plus propice à instaurer un climat de confiance. Dès ce premier récit, il est important d'évaluer avec la personne ayant été exposée à des violences, ce qu'elle va/veut/peut faire dans les prochaines heures, avec qui et comment.

- Il peut se résumer aux étapes ci-après :
- ➔ Accueillir le récit à travers une écoute « active » (poser des questions ouvertes, ne pas interrompre, ne pas mettre en doute, ne pas obliger à répéter, reformuler sans interpréter et respecter les silences).
 - ➔ Évaluer l'urgence de la situation.
 - ➔ Évaluer la demande de la personne et donner les informations adaptées. Il s'agit ici d'expliquer clairement les étapes d'une potentielle prise en charge, de s'assurer que la personne a bien compris et de recueillir son consentement.
 - ➔ Orienter ou accompagner en fonction de l'urgence selon des critères de gravité, d'intensité.

« Les signaux, tu peux les retrouver dès le début quand tu accueilles la personne, elle est dans quel état (en colère, active, position de défense ou d'attaque). Et il va falloir déjà évaluer si la personne est prête à parler. Et ça peut ne pas être le moment de parler et de reporter dans un autre cadre plutôt que de le faire sur le moment. C'est important de faire attention à la manière dont on accueille la personne. Tout compte : quelle posture, quelle tonalité, comment tu te présentes, et comment tu la rassures, quels éléments de langage tu vas utiliser... »
Intervenant.e du programme Jasmine

1. Cf. le modèle de certificat médical en cas de violence, page 25 et 26 du guide pour l'accompagnement des victimes de violences du programme Jasmine de Médecins du Monde

ZOOM SUR LES UNITÉS MÉDICO-JUDICIAIRES (UMJ) EXEMPLE : L'UMJ DE L'HÔTEL DIEU¹, TÉMOIGNAGE DE PATRICIA VASSEUR²

Qu'est-ce qu'une UMJ ?

En France, l'unité médico-judiciaire est un service hospitalier qui reçoit les victimes d'infractions pénales ainsi que les personnes mises en cause dans ces procédures. Le service fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sur réquisition judiciaire. Les UMJ assurent, sur demande de la justice, **les examens médico-légaux de personnes majeures ou mineures victimes de violences**. Le service reçoit **uniquement les personnes ayant déposé plainte et munies d'une réquisition judiciaire**. La finalité de l'examen est la rédaction d'un certificat médical descriptif des blessures et lésions physiques et du retentissement psychologique, avec détermination de l'ITT (incapacité totale de travail) au sens pénal.

L'ITT en droit pénal est une notion juridique permettant d'évaluer le retentissement fonctionnel des blessures sur les gestes de la vie quotidienne : se laver, se déplacer, s'habiller, manger et se faire à manger... Il ne s'agit pas d'un arrêt de travail.

Différents types de victimes peuvent être concernées : agression sur la voie publique, accident de la voie publique, violences conjugales, violences sexuelles, maltraitance sur enfant ou sur personne âgée, harcèlement moral, attentats, etc.

À l'issue de la consultation, le médecin peut proposer un entretien avec un psychologue ou une association d'aide aux victimes. Pour les agressions de nature sexuelle et les viols, le service réalise l'examen clinique, les prélèvements biologiques et la mise en route des traitements post-exposition au VIH et la contraception d'urgence si nécessaire. Il procède également aux consultations de suivi biologique. À distance des faits d'agression, un rendez-vous avec un.e médecin psychiatre permet d'établir le retentissement psychologique.

Le témoignage d'une praticienne : Mme Patricia Vasseur, infirmière aux UMJ, spécialisée dans la prise en charge des victimes de viol

Afin d'assurer, entre les associations qui accompagnent les TDS ayant été exposées aux violences et les services des urgences médico-légales par exemple, une coordination et une communication efficace, et respectant le principe de ne pas nuire, il convient de :

- ➔ mettre en place une fiche de liaison
- ➔ préparer un parcours fléché pour les TDS afin de garantir les meilleures conditions d'accueil
- ➔ sensibiliser en amont les équipes sur le travail du sexe et les réalités de vie et de conditions de travail des TDS.

« Il faut que le service soit informé en amont qu'il s'agit d'une TDS (...) pour anticiper, et ne pas poser la question directement à la personne. C'est important de savoir que **c'est dans le cadre de leur activité, car ça va nous permettre de poser les bonnes questions**, comme par exemple : est-ce que c'était à votre domicile ou sur un autre lieu ? Ça nous permet d'adapter l'évaluation sur les retentissements psychologiques, notamment sur la reviviscence de ce qu'il s'est passé si l'agression a eu lieu au domicile. (...) On ne doit pas être appelés que quand il y a un problème. Pour éviter les cafouillages et le coup par coup, il est important de se mettre d'accord sur le partage d'information et de mettre en place des outils communs : par exemple une fiche de liaison inter-structures qu'on peut faire circuler par la personne sur les prochains rendez-vous. C'était important de faire un parcours un peu fléché pour les TDS, pour tenter de garantir les meilleures conditions d'accueil (en centrant les critères sur la sécurité de la personne, choisir le médecin le mieux sensibilisé sur les TDS), renforcer les compétences des femmes aussi, et ne pas les laisser se culpabiliser et penser que c'est honteux d'être une TDS. On lui répondait alors : « ce qui est honteux c'est qu'un homme agresse une TDS ».

Mme Patricia Vasseur, infirmière aux UMJ, spécialisée dans la prise en charge des victimes.

1. <https://www.aphp.fr/service/service-40-041>

2. <https://www.larevuedupraticien.fr/article/comment-prendre-en-charge-une-victime-dagression-sexuelle-au-cabinet-medical>

Il est important de distinguer l'urgence judiciaire de l'urgence médicale. L'urgence médicale est liée à l'urgence pour recevoir soins et traitement adaptés, dont la PPE (sous 48 heures) et la contraception d'urgence, réaliser les prélèvements sérologiques (Cf. FICHE 1 Portfolio #4 PEC holistique : Favoriser la PEC médicale des violences). L'urgence médicale prime toujours sur l'urgence judiciaire.

L'urgence judiciaire est liée aux délais de prélèvement et de conditions de conservation des preuves (retrouver le sperme par le biais d'un examen par exemple, mettre les vêtements de côté dans du papier et pas du plastique par exemple).

S'il n'y a pas d'urgence en matière de santé, ou si l'agression remonte à plusieurs jours voire semaines, il est tout de même possible d'offrir un rendez-vous médical ou une orientation pour une consultation psychologique.

FICHE 3 PEC : PERMETTRE ET RENFORCER LA PEC COMMUNAUTAIRE LA CONFIANCE COMME SOCLE D'UNE COLLABORATION

La confiance est à la base d'une bonne collaboration avec une association communautaire. Il est également utile de formaliser les rôles de chacune.e, accompagner les groupes de support ou associations communautaires à définir leurs besoins. Il faut construire son intervention en centrant les services sur les besoins de la personne, dans une logique de complémentarité. Cependant, proposer parfois des services identiques par des acteur.rices différent.es permet aussi aux TDS de choisir celui ou celle qui lui convient le mieux.

« Il ne faut pas être formaté.e, et même si plusieurs structures offrent la même chose, au contraire c'est mieux ça peut permettre à la femme d'avoir plusieurs modalités d'aide et de choisir. Et pour certaines femmes ça sera mieux le Lotus Bus ou alors la femme préférera les Roses d'acier, et c'est bien de discuter ça au cas par cas, tant qu'on n'est pas dans une logique concurrentielle. »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

« En cas de violence, dans un premier temps nous allons alerter les Roses d'Acier pour partager l'information. Mais pour les procédures il faut toujours passer par le Lotus Bus parce qu'il n'y a pas la même équipe et les mêmes moyens. »

TDS usagère du programme Lotus Bus

LES FORMATIONS ET LE SOUTIEN ADAPTÉS

Il est important de former les structures communautaires qui seront en première ligne sur la prise en charge des violences mais également de leur apporter d'autres formes de soutien. Par exemple, il est possible de proposer des formations aux premiers secours, ou d'autres types de formation en fonction des demandes qui émergeraient. Par exemple, il peut être utile d'entraîner les femmes à connaître les numéros d'urgence quand ils existent (le Samu).

« Déjà deux femmes ont eu un client qui a fait des arrêts cardiaques sur elles, et elles ne savaient pas quoi faire. De même il y a eu des cas de brûlures ou blessures par couteau, et les femmes appelaient leurs copines ou les Roses d'Acier sur la ligne d'urgence pour recevoir des conseils. »

Membre des Roses d'Acier

Il faut également soutenir les initiatives des associations communautaires qui ne visent pas toujours à se professionnaliser, car c'est ainsi qu'elles peuvent toucher à l'intime et apporter une réponse complémentaire à une réponse très structurée et par des professionnel.les. Il est important de ne pas négliger l'importance de la vie intime des TDS dans la PEC globale, ce que permet le communautaire. Il

faut alors soutenir (matériellement, financièrement et politiquement) ces associations communautaires.

« Les Roses d'Acier, on va aussi s'occuper des aspects plus intimes et personnels de la femme par exemple s'il y a un deuil et que les TDS doivent s'en occuper, comme par exemple un mari à distance. »

Membre des Roses d'Acier

« Le Lotus fait la PEC de manière très fine, va tenter de reparler du consentement, leur explique les enjeux, leurs droits. Et les Roses d'Acier font plutôt de la PEC en urgence, répondent à toutes les demandes d'urgence et si le professionnalisme arrive un peu plus tôt ça les écrase. »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

Les programmes de Médecins du Monde peuvent également prendre un rôle de partenaire clé² dans la mise en réseau et dans le dialogue politique. (Cf. Manuel de Projet, Chapitre : Le plaidoyer)

2. Voir notamment le [SharePoint Qualité des partenariats](#) au sein duquel divers documents pour une qualité effective des partenariats sont à disposition, et voir plus particulièrement le [document relatif aux valeurs et principes des partenaires](#).

ZOOM SUR LES ROSES D'ACIER L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE



L'implication du Lotus Bus a été essentielle dans la création des Roses d'Acier et à ce jour les deux associations restent des partenaires très proches l'une pour l'autre.

« L'association des Roses d'Acier est le partenaire le plus important pour le Lotus Bus. Les Roses d'Acier représentent un soutien pour la communauté des TDS chinoises et proposent des activités qui correspondent bien aux besoins de soutien social et soutien communautaire qui permettent de consolider la santé mentale des usagères du Lotus Bus et du groupe des TDS chinoises en général. »
Extrait du CR du séminaire du Lotus Bus des 2-3 octobre 2021

Grâce au soutien du Lotus Bus, les Roses d'Acier ont pu définir leurs propres objectifs et mener leurs activités.

Dans le document relatant l'Histoire du Lotus Bus et des Roses d'Acier, écrit par Hélène Le Bail, Liu Shuyi et Du Juan, à partir d'entretiens avec les acteurs et actrices et de cette aventure communautaire et inter-associative, les Roses d'Acier ont défini leurs objectifs comme visant à :

- ➔ « Améliorer nos conditions de vie et de travail ;
- ➔ Se battre pour nos droits et libertés ;
- ➔ Se défendre en cas de danger ;
- ➔ Combattre les abus policiers et la stigmatisation ;
- ➔ Protéger notre santé ;
- ➔ Organiser des activités et la participation citoyenne ;
- ➔ Interpeller la société pour faire avancer les droits des TDS.

« L'association (des Roses d'Acier) aujourd'hui s'oriente plus vers cette approche très réactive aux demandes des femmes, donc à l'écoute des réalités de la vie quotidienne des femmes. C'est dans ce souci que l'association a mis au cœur de ses activités le problème de la sécurité. Elle a organisé l'achat de systèmes d'alarme et de formation à son utilisation, ainsi que la mise en place d'une ligne d'urgence. Les femmes ont besoin d'avoir quelqu'un qui "veille" en cas de besoin. »
Intervenant.e du programme Lotus Bus.

FICHE 4 PEC : FACILITER ET/OU ASSURER LA PRISE EN CHARGE SOCIALE DES VIOLENCES

La PEC des aspects sociaux après une violence permet d'ouvrir un espace où l'intime peut être discuté. Par exemple, il peut arriver pendant cette prise en charge que la femme raconte qu'elle est aussi (en plus de l'agression subie pour laquelle elle vient) exposée à des violences domestiques. Lors des premiers temps, il est important d'axer la prise en charge sur l'écoute active avant de proposer des solutions et de rappeler toutes les choses à faire (dont le rappel du droit, les possibilités par rapport aux questions sociales, etc.). Il faut prendre du temps pour que la TDS développe l'ensemble des aspects de sa vie.

LES AIDES FINANCIÈRES : UN INCONTOURNABLE DANS LA PEC SOCIALE, L'EXEMPLE DES ROSES D'ACIER

Les Roses d'Acier ont constitué une **caisse de solidarité** par la vente des préservatifs et par les adhésions de leurs membres. A la suite d'une agression par exemple, si la femme membre de l'association n'est plus en capacité de travailler, elle peut prétendre à une aide financière de 200 euros par mois pendant 3 mois maximum. Elle doit apporter son dossier médical pour motiver son besoin. Un.e bénévole médecin essaye d'évaluer le temps d'arrêt dont elle a besoin au regard de sa situation de vie. Son dossier est ensuite validé par le Conseil d'administration des Roses d'Acier. Au sein du CA, les Roses d'Acier désignent une personne en charge du suivi individuel de chaque cas pendant un an.

« C'est important les aides financières, et d'avoir un soutien économique. C'est tellement évident pour elles le soutien économique, la métaphore : il faut agir comme une famille maternelle. Les aides directes pour la santé c'est important. Mine de rien, ça demande une éthique de distribution de ressources, il faut hiérarchiser l'importance de la situation pour donner l'aide. Comment on prend la décision ? Il y a une interconnaissance entre les femmes, et elles connaissent la situation des autres. Le CA des roses d'acier décide, tout le monde donne son avis sur le dossier et c'est le CA et le coordinateur. »
Membre des Roses d'Acier

⚠ Points de vigilance : Il est important de prendre en compte l'âge et la situation des femmes. Certaines vont prendre plus de temps que d'autres à se rétablir et il faut en tenir compte pour ajuster le suivi et ne pas avoir des règles trop strictes ou limitatives sur les formats d'accompagnement. L'évaluation psychologique, qui est plus difficile à réaliser, doit aussi être prise en considération. Certaines femmes semblent prêtes à retravailler physiquement, mais ne le sont pas psychologiquement, il faudra en tenir compte.

Le programme Lotus Bus distribue également des aides financières d'urgence, avec d'autres modalités, notamment pour aider les femmes qui ne peuvent plus

travailler et qui n'arrivent plus à payer leur loyer (en dortoir par exemple) ou acheter à manger. Il est aussi possible d'orienter les TDS vers de l'hébergement d'urgence et la distribution alimentaire avec toutes les limites que cela pose (notamment en termes d'empowerment).

« Si la personne a besoin d'arrêter à cause d'une agression et qu'elle est en difficulté économiquement on l'oriente vers les Roses d'Acier. Le Lotus Bus propose également une aide ponctuelle de 300 euros à certaines victimes, versée en une seule fois. On provisionne l'enveloppe à peu près pour 4 ou 5 personnes par an. C'est très difficile à estimer à l'avance, mais c'est important de le provisionner. Cette aide est donnée selon un critère indispensable qui est l'arrêt du travail du sexe à cause d'une agression. »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

L'HÉBERGEMENT

C'est une composante essentielle de la prise en charge sociale. Cependant, en fonction des contextes, il peut être particulièrement difficile de proposer un hébergement adapté. En effet, les principaux obstacles sont liés à la spécificité des besoins des TDS, à la criminalisation et à la stigmatisation dont elles font l'objet.

Par exemple, **les règles qui sont imposées dans des centres d'hébergement d'urgence ou des hébergements pour femmes victimes de violence, ne sont pas adaptées aux besoins des TDS** et aux spécificités liées à l'activité du travail du sexe : l'hébergement est fermé la nuit, ce qui empêche d'aller et venir la nuit et donc de se rendre/revenir de son lieu de travail ; l'éloignement géographique des lieux d'hébergement par rapport aux lieux d'exercice du travail du sexe et de solidarité de la TDS est un autre obstacle important.

Enfin, la stigmatisation et **les lois répressives pénalisant le proxénétisme, par exemple, peuvent entraîner tout simplement l'exclusion de la TDS du lieu d'hébergement** par crainte qu'elle propose ses services sur le lieu d'hébergement. Ces contraintes et la stigmatisation qui peut émerger du fait d'une solution d'hébergement non adaptée risquent de nier toute forme d'autonomie des TDS. De fait les solutions les plus adaptées reposent plutôt sur la solidarité communautaire, que Médecins du Monde peut soutenir par ailleurs, y compris financièrement. Il est aussi possible d'envisager également des hébergements du type « appartements de répit » (par rapport aux violences et à l'activité).

« Les rares endroits où il existe des hébergements d'urgence, elles ne sont pas acceptées dans les foyers en raison des discriminations, ou alors les choses mises en place ne sont pas adaptées. Il n'y pas de solution clé en main, idéale ou même fonctionnelle. »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

LES ACTIVITÉS PSYCHOSOCIALES

Le « soutien psychosocial » désigne des activités qui répondent aux besoins psychologiques et sociaux des personnes (communautés...) généralement dans les situations d'adversité³.

Ces activités sont complémentaires d'une prise en charge psychologique, en offrant des lieux d'écoute où les émotions peuvent être reçues, ne restreignant pas le champ de la santé mentale aux professionnels de la santé mentale (psychiatres ou psychologues). Il est important de proposer un certain nombre d'activités psychosociales qui vont contribuer au bien-être de la personne et au renforcement de l'estime de soi, avec par exemple des activités dans un lieu fixe, comme un drop-in-center par exemple. Les activités peuvent être variées : relaxation, activités artistiques, groupes de paroles, etc. Par exemple le Lotus Bus a pu proposer des séances de yoga ou encore de l'acupuncture, très appréciées par les TDS qui ont pu investir ces espaces pour exprimer leurs émotions.

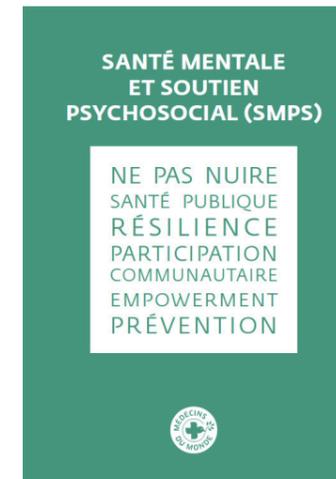
« Moi dans ces moments-là (accueil des femmes exposées à des violences) et même en général, je rêve d'un lieu d'accueil comme une bibliothèque, un endroit où il y a du thé, idéalement avec une cuisine, et des iPads pour regarder des choses ensemble. Un lieu de repos collectif, où tu peux venir comme tu es et où tu n'as pas besoin de dire pourquoi tu es là, où tu n'as pas besoin de demander quelque chose. Un lieu aussi où elles sont veillées, et où si elles veulent parler avec un professionnel, c'est aussi possible. Ça manque un lieu comme ça... Les tournées qui se déroulent dans le quartier de la fourche à Paris le vendredi ça ressemble à ça mais ce n'est pas assez régulier et stable, mais ça ressemble à ça. Il faudrait un local spécial. »

Membre des Roses d'Acier

3. Santé mentale et soutien psychosocial (SMSP), guide de Médecins du Monde, 2020

FICHE 5 PEC: FACILITER ET/OU ASSURER LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES VIOLENCES

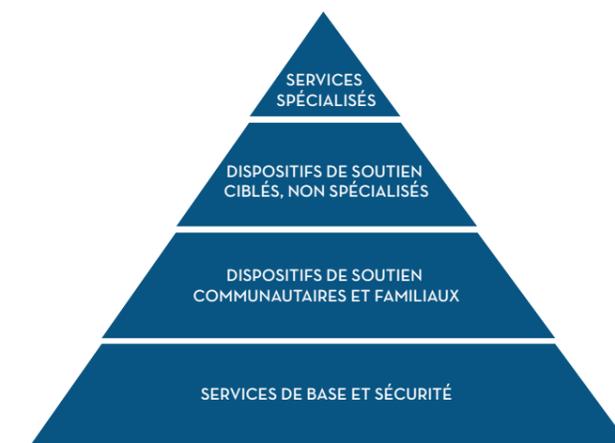
ASSURER UN CONTINUUM ENTRE ACTIVITÉS PSYCHOSOCIALES ET PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE



Nous pouvons rappeler que la définition de la santé mentale telle que proposée par l'OMS est celle que promeut Médecins du Monde, à savoir que la santé mentale est « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et

contribuer à la vie de sa communauté »⁴. Le soutien psychosocial peut être à la fois préventif et curatif. Il est important de s'appuyer sur un continuum entre les activités psychosociales citées plus haut et le soutien en santé mentale et prise en charge psychologique, les activités psychosociales pouvant constituer un tremplin vers la prise en charge psychologique. Dans le cadre d'une prise en charge de violences, la prise en charge psychologique vise à aider les TDS à surmonter les troubles éventuels qui peuvent avoir surgi comme effets des violences, et ce de manière à favoriser le rétablissement et la résilience des TDS (au niveau individuel et communautaire).

Différents niveaux d'intervention sont possibles et sont schématisés dans la pyramide ci-dessous⁵.



UN LIEU D'ACCUEIL PROTECTEUR ET NON STIGMATISANT

La PEC psychosociale s'effectue nécessairement dans un lieu accueillant, sûr et stable, identifié par la personne comme un environnement protecteur. Cet aspect de la prise en charge de la personne exposée à des violences permet d'établir ou de maintenir avec elle un lien qui ne l'essentialise pas comme victime. Afin de ne pas enfermer la personne dans un statut de victime de violence qui enclenche une reviviscence et renforce la vulnérabilité ou l'aspect traumatique des violences, il est important de proposer des espaces et des temps qui ne sont pas dédiés qu'à la PEC de l'agression.

Il est opportun de mettre à disposition des femmes, une palette d'espaces différents : des petits-déjeuners, des groupes de parole, des permanences individuelles, des groupes de lecture...

Il est également possible d'orienter les TDS vers des psychologues ou des psychiatres du droit commun (en dehors de MdM), mais la modalité et les délais de prises de rendez-vous complexes, la durée pour obtenir un rendez-vous, le positionnement des professionnels de santé par rapport au travail du sexe qui peut être jugeant, etc. sont autant de barrières. Si à cela s'ajoute un obstacle lié à la langue natale de la personne, cela complexifie d'autant plus la possibilité d'une prise en charge psychologique au long cours, voire la rend impossible. En fonction du contexte il sera donc essentiel d'anticiper les ressources humaines à mettre à disposition sur le programme.

4. Santé mentale et soutien psychosocial (SMSP), guide de Médecins du Monde, 2020.

5. Issue du guide santé mentale et soutien psychosocial, modèle proposé par le groupe IASC (Inter-Agency Standing Committee) de 2007, dans le cadre de la diffusion de ses directives pour la mise en place de standards minimaux d'intervention en SMPS dans les contextes d'urgence. Voir page 21 et 22 pour plus de détails sur les interventions possibles à chaque niveau.

ZOOM SUR LA PERMANENCE PSYCHOLOGIQUE DU PROGRAMME LOTUS BUS

Une permanence psychologique ouverte sans conditions, gratuite et sans rendez-vous, peut permettre de soulager la personne qui ne souhaite pas démarrer une psychothérapie au long cours. C'est un lieu où la personne peut déposer une parole spontanée et libre sans aucune injonction à faire état de son agression ou à entamer une démarche de soin ou de suivi en santé mentale. Cela peut être une solution adaptée levant un certain nombre d'obstacles et réticences.

Au sein du Lotus Bus, il a été identifié par l'équipe comme opportun d'assurer une permanence psychologique au sein de la permanence fixe du jeudi pour les TDS ayant été exposées à des violences, car ce type de service n'était pas proposé par ailleurs. La permanence est ouverte toutes les semaines pour une demi-journée, sans rendez-vous, avec des professionnel.les bénévoles du champ de la santé mentale, et un.e interprète de qualité également formé.e sur le sujet de la PEC psychologique. L'objectif de ces permanences n'est pas un suivi au long cours. C'est un lieu d'échange qui vise simplement à soulager la personne sur le moment. Elle peut par ailleurs décider de renouveler l'expérience quand elle le souhaite et à son rythme.

« Certaines femmes n'ont pas d'autres lieux pour parler que la permanence psy. C'est aussi pour les plus vulnérables que c'est important d'avoir ce type de lieu. »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

« La permanence psychologique du programme Lotus Bus est un lieu où on n'est pas encombré de tous les éléments auxquels la travailleuse sociale doit penser (comme tel élément dans le PV de la police, etc.). Il faut faire confiance à l'inventivité de l'équipe pour créer un espace/lieu adapté. C'est une « bulle », un lieu singulier, où on ne leur demande pas de raconter de nouveau l'agression. »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

Si une personne souhaite avoir un certificat de suivi psychologique, il lui est proposé de venir au moins à 3 séances (minimum) qui sont dédiées à l'accueil de la manifestation des émotions, à la découverte de la relation singulière avec un.e psychologue et conduisent à la co-écriture d'un certificat. C'est un document qui peut être utilisé comme une preuve supplémentaire qu'elle pourra garder et ressortir le cas échéant si elle souhaite entamer des procédures juridiques. Ce n'est pas une évaluation psychologique mais un regroupement d'éléments personnels et assumés par la personne sur son vécu et son ressenti de la situation. Cette temporalité de 3 séances est à la fois suffisamment courte pour ne pas constituer une barrière d'accès et suffisamment longue pour pouvoir recueillir et concrétiser cette démarche à travers la production en commun de ce certificat. D'autres séances sont proposées au long du parcours juridique (si jamais la TDS a porté plainte), dont un rendez-vous avant et après les audiences et procès. Ces périodes sont plus intenses, il faut donc vérifier qu'elle va bien.

« Après les 3 séances il y a une nécessité de leur signifier que la porte était ouverte. On leur dit : 'dès que vous avez des nouvelles pour la date du procès, vous savez ça peut être difficile et donc vous pouvez revenir à ce moment'. »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

La condition de réussite de cette permanence, en plus des conditions d'accueil bas seuil et adaptées, était que les équipes ont pleinement cru en cette permanence et en ont fait la promotion.

« Cette permanence a la confiance du Lotus Bus, c'est pour ça que les femmes viennent. Au départ il y avait une forme de réticence vis-à-vis du fait que cette permanence soit en même temps que la permanence générale pour des problèmes de confidentialité et de stigma. On appréhendait que les autres femmes jugent celles qui souhaitaient avoir recours à la permanence psy et que cela ne les bloque. On pensait 'si la permanence psy est en même temps à la permanence générale elles ne parleront jamais'. En même temps, les faire venir deux fois c'était aussi une barrière... Elles investissent déjà tellement de temps et d'énergie pour porter plainte. On a donc finalement tranché et décidé de regrouper les services au même moment et il s'est avéré que c'était une bonne solution. En fait, une fois que toutes ces réticences ont été levées, les femmes ont accepté de venir. »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

FICHE 6 PEC : FACILITER ET/OU ASSURER LA PRISE EN CHARGE JURIDIQUE DES VIOLENCES

INSCRIRE LA PRISE EN CHARGE JURIDIQUE DES VIOLENCES DANS UN TEMPS LONG ET ÉVALUER LE BÉNÉFICE-RISQUE

Le prérequis pour démarrer une PEC juridique est de s'assurer que le programme s'engage sur du long terme et que la personne pourra être accompagnée jusqu'au bout, car toute prise en charge juridique s'inscrit de fait dans la durée.

Cependant, avant de lancer un volet de prise en charge juridique, il faut vérifier le contexte juridique national sur le travail du sexe pour que les TDS ne risquent pas de se faire arrêter ou de faire face à une répression pénale. De plus il faut vérifier le fonctionnement du système judiciaire, qui pourrait, s'il est défaillant, causer encore plus de dommage à la personne. En outre, pour une prise en charge juridique, s'il y a plainte, le parcours peut être long et complexe, et de fait violent.

⚠ Points de vigilance : Il est important dans la proposition d'une prise en charge juridique d'accompagner la TDS à évaluer le bénéfice par rapport aux risques, et de trouver le bon équilibre. L'équilibre bénéfice-risque est important et à toujours garder en tête dans la proposition d'une prise en charge juridique. Il est important de développer une prise en charge globale qui ne se structurera pas qu'autour de la plainte.

*« Il ne faut pas structurer tout l'accompagnement autour de la plainte, car au regard des données internationales sur les violences, on passe à côté des 2/3 des personnes qui ne porteront pas plainte. »
Intervenant.e du programme Jasmine.*

MOBILISER DES CHAMPS D'EXPERTISES POINTUES ET ASSURER UNE COORDINATION SOLIDE

La prise en charge juridique va mobiliser différents professionnel.les et champs d'expertises, demandant

une grande capacité de coordination (policière.s, interprètes assermenté.es, avocat.es, juges, procureur.es, médecins et psychologues ou psychiatres pour les expertises). Du fait de la complexité des parcours juridiques, les équipes accompagnant les TDS dans cette prise en charge juridique jouent un rôle crucial, pivot.

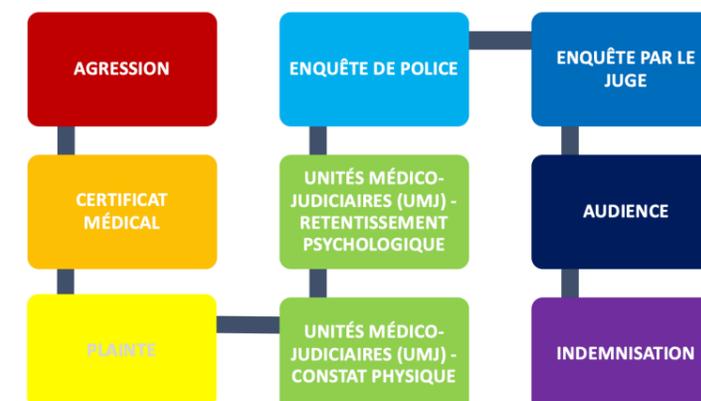
Il est essentiel de baser les interventions sur une bonne connaissance des freins et des rouages du système judiciaire, des différents champs d'expertise qui vont intervenir et à quel moment de la procédure.

PRÉPARER LES PERSONNES À LA COMPLEXITÉ DU PARCOURS NOTAMMENT EN CAS DE PLAINTÉ

La complexité du parcours juridique et le manque de lisibilité que peuvent en avoir les TDS ayant été exposées à des violences requièrent de **bien préparer les personnes engagées dans des procédures**. Il va être essentiel de rappeler par exemple les étapes, les enjeux de celles-ci, les différent.es interlocuteur.rices de la procédure (police, médecins, interprètes assermenté.es par la justice, juges, avocat.es), leur rôle etc.

S'engager dans une procédure judiciaire peut être difficile et violent, notamment car cela demande des répétitions de la narration de la violence subie et parce que la parole de la TDS peut être remise en question. L'équipe doit tenter de proposer un cadre bienveillant et de préparation (coaching) pour en réduire l'impact négatif.

Il est essentiel, comme pour l'ensemble des autres aspects de la prise en charge, de **rappeler qu'il est possible de s'arrêter à tout moment**. Il est également important que les équipes en charge du suivi judiciaire soient en capacité, en plus d'expliquer la complexité du parcours, d'identifier les moments clés pour la TDS et pouvoir ainsi lui offrir l'ensemble des informations afin qu'elle puisse prendre sa décision. Dans tous les cas les équipes devront respecter le choix de la TDS. Il est aussi important de rappeler **qu'il n'y a jamais d'urgence à porter plainte à la police**. A titre d'exemple, voici le parcours simplifié en cas de plainte, dans le contexte français⁶.



6. Extrait simplifié du schéma issu du guide pour l'accompagnement des victimes de violences du programme Jasmine de Médecins du Monde

Il est nécessaire de **prendre en charge les autres aspects sociaux** de la TDS pour qu'elle puisse s'engager pleinement dans une prise en charge juridique.

« La personne va pouvoir s'engager dans une constitution de partie civile uniquement si elle ne passe pas son temps à chercher un logement, etc. Si les femmes n'ont pas ce soutien (d'une association sur la prise en charge médicale, sociale etc.), elles n'auront pas le courage d'aller au bout (de la procédure, qui peut durer jusqu'à 5 ans). Ce n'est pas uniquement la communication, et c'est avec cet appui de l'association que les femmes gagnent aussi en autonomie. »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

Il est important de **renforcer la prévention lors de la prise en charge juridique**. Les éléments de suivi psychologique peuvent également servir pour être annexés au dossier.

« Dans tous les cas, qu'il y ait plainte ou pas, c'est toujours important de renforcer la prévention au moment de la prise en charge juridique par moment (par exemple système d'alerte du programme Jasmine et partage avec les copines ou les Roses d'Acier pour partager les informations, ou encore leur apprendre à appeler la police). »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

La reconnaissance des actes de VLG à l'encontre des TDS par la justice et l'accompagnement des TDS à faire valoir leurs droits peut contribuer parmi d'autres interventions à **lutter contre l'impunité**.

« Porter plainte, ça donne un message social aussi pour les agresseurs de comprendre que les femmes ne sont pas passives et font valoir leur droit. »

Intervenant.e du programme Lotus Bus

Parmi les étapes citées ci-dessus, il est important de rappeler qu'il est possible **d'accompagner la TDS dans l'ensemble de ces rendez-vous** avec différents niveaux d'appui. Le recours à des avocat.es peut nécessiter d'avoir mis en place un système pour payer ces frais (système d'aide juridictionnel en France par exemple, permettant de prendre en charge les frais de justice par l'État mais rémunérant très mal les avocat.es, ou un appui financier aux TDS).

De plus il faut pouvoir faire régulièrement le **lien avec une prise en charge psychologique** sur la durée, notamment car la TDS peut, à certains moments de la PEC juridique, se trouver seule.

Face à la complexité du parcours et au niveau d'expertise technique que cela demande, y compris pour les TDS qui ont porté plainte, le Lotus Bus a choisi d'adopter une démarche pro-active, et de **préparer autant que possible les TDS à toutes les étapes**.

Le programme Lotus Bus propose par exemple un accompagnement très individualisé avec des temps spécifiques de préparation pour des étapes clés. **La préparation au dépôt de plainte et le débrief de celui-ci**, sont par exemple des moments éprouvants qui peuvent être déterminants par rapport à l'accès aux droits de la personne, mais également sur la suite/réussite de la procédure (est-ce que le viol est reconnu par exemple, etc.).

Par exemple, c'est essentiel aussi en termes d'accès aux droits car, lorsque la police demande « voulez-vous voir un médecin? » ce qui signifie dans le cas d'une plainte en cas de violence, réquisition pour UMJ, les TDS ne comprennent pas toujours et si elles refusent il n'y aura pas de réquisition donc d'accès aux UMJ. (Cf. Portfolio #4, La PEC holistique; FICHE 2 : Faciliter la PEC médicale des violences, ZOOM sur les Unités Médico-Judiciaires)

Il est également important de pouvoir proposer un.e avocat.e adapté.e.



« Il faut distinguer l'intervention d'un avocat adapté (essentielle) de la préparation réalisée par l'association. Souvent les avocats ne font pas le travail de préparation et de débrief. C'est une charge qui incombe aux associations. A moins que ce ne soit les avocats employés par les associations elles-mêmes, auquel cas il est essentiel de les former pour qu'ils ne se cantonnent pas aux aspects juridico-juridiques (les juristes ont tendance à se réfugier dans le droit !). »

Intervenante du programme Jasmine

« Il faut se poser la question du lien de confiance dont ne dispose pas nécessairement l'avocat (même s'il est allié de la personne). Les TDS vont parfois avoir du mal à se confier à leur avocat sur des détails intimes ou sur leur vie personnelle, qui lui seraient peut-être pourtant nécessaires pour la défense. Que l'avocat soit intégré à l'association ou non, il faut se poser la question de la coordination et de la transmission d'informations dont vont avoir besoin les différents acteurs. Or, la personne/équipe relais peut se charger de récolter ces informations pour les autres, si le lien de confiance est plus important et que les échanges sont facilités. »

Intervenante du programme Lotus Bus

« La procédure pénale s'est nettement complexifiée au fil des années à tel point qu'elle relève aujourd'hui de la discipline d'experts, réservée à une petite communauté de professionnelles et les justiciables ont plus que jamais besoin d'être éclairé.es sur le parcours judiciaire auquel ils et elles devront faire face. Les travailleuses du sexe chinoises victimes de violences sont fréquemment désorientées face à la procédure judiciaire qui nécessite un haut niveau de connaissance et l'adoption d'une approche pro-active. En effet, ce sont elles qui doivent aller porter plainte, elles qui doivent se constituer partie civile, elles qui doivent prouver les violences qu'elles ont subi (au côté du Parquet), ou encore elles qui doivent encore saisir la CIVI et le SARVI pour obtenir leur indemnisation. La procédure judiciaire nécessite qu'elles aient beaucoup de temps à consacrer. Or, pour ces femmes migrantes qui doivent faire face à la fois à des dettes importantes contractées pour venir en France et la nécessité de subvenir aux besoins de leur proches restés en Chine, leur temps est synonyme d'argent et il est rare qu'elles prennent un jour de repos ou des vacances. Il est devenu évident qu'il est important de préparer en amont leurs usagères déposant plainte à réunir les preuves. Le Lotus Bus a donc engagé un travail de pédagogie et de sensibilisation auprès des personnes victimes de violences qui souhaitent entamer une procédure judiciaire. »

Extrait du rapport sur l'indemnisation des travailleuses du sexe chinoises victimes de violences, document interne du programme Lotus Bus



Médecins du Monde - France
Mars 2022

Mélanie QUETIER & Marion JUNCA
Consultantes indépendantes